



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 8 juillet 2019

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) et Elise Roussel (greffière)

ABSENTE : Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale)

PUBLIC : 6 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h07.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Présentation de la modification au plan municipal – projet Dixie Lee (1^{er} Rue)
La greffière présente le projet et répond aux questions.

**4.2 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme
– projet Dixie Lee (1^{er} Rue)**

Sujet : Modification au plan municipal - (1^{er} Rue)

Proposé par : la conseillère Marie-Lou Noël
Appuyé par : le conseiller Patrice-Éloi Mallet

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a décidé, par voie de résolution le 3 juin dernier, d'adopter une modification à l'arrêté adoptant le plan municipal et à en donner avis au public conformément aux prescriptions du paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier l'Arrêté de zonage; et

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés modificateurs;

IL EST RÉSOLU QUE :

a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage;

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie-Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

- b) la greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections aux projets d'arrêtés soit fixée au 12 août 2019 au Centre des congrès de la Péninsule acadienne de Shippagan, N.-B. à 18 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Utilisation du fonds de réserve d'immobilisation – Rénovation de l'Hôtel de Ville

Considérant que la municipalité est en processus de rénovation majeure de l'Hôtel de Ville, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet d'utiliser les fonds de réserve d'immobilisation d'un montant de 615 000 \$ pour réaliser celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Adhésion à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins des municipalités;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Ville de Shippagan a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin vingt (20) parts de qualifications de CIM, s'engager à en respecter les règlements à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël.

QUE la Ville de Shippagan souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);

QUE la Ville de Shippagan adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

QUE la maire, Anita Savoie Robichaud, soit autorisée à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Ville de Shippagan, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

QUE la maire, Anita Savoie Robichaud, agisse à titre de représentante de la Ville de Shippagan dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 **Projet Halte Côtière**

Considérant que le projet de la Halte côtière est une initiative découlant du plan stratégique de développement touristique et qu'il contribuera grandement à l'essor communautaire et économique de notre municipalité, il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia d'accepter le projet Halte côtière tel que présenté par le directeur des loisirs et du développement communautaire lors de la réunion ordinaire du 3 juin dernier, de mandater l'administration de trouver les sources de financement disponible pour rendre celui-ci possible et de contribuer financièrement au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 **Contribution au Tour de l'espoir**

La municipalité a reçu une demande de l'un de ses employés, Gilles Cormier, qui participe au Tour de l'espoir dans le cadre de la campagne de l'Arbre de l'espoir. Cette campagne de financement contribue à l'achat d'équipements spécialisés, à la formation continue des équipes spécialisées du Centre d'oncologie Dr-Léon-Richard, à l'appui des efforts de recherche contre le cancer, à l'aménagement de l'Auberge Mgr-Henri-Cormier, à l'achat de pièces d'équipement pour les unités satellites du Nord, et à la sensibilisation envers l'importance d'adopter de saines habitudes de vie. Monsieur Cormier a pu amasser 180 \$, de la part des employés et conseillers municipaux, il demande à la municipalité d'égaliser ce montant. Il est donc proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité octroi un montant de 180 \$ afin d'égaliser le montant amassé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 **Participation au projet Transition Changements Climatiques (TCC)**

ATTENDU le projet Transition Changements Climatiques (TCC) de l'AFMNB a pour objectifs d'offrir un maximum de supports à ses membres participants pour réaliser de la mise à jour des inventaires de gaz à effet de serre (GES) et d'ajuster si nécessaire leurs plans d'action.

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Shippagan à atteindre de l'objectif de réduction défini dans le plan d'action municipal.

La Municipalité de Shippagan s'engage à compléter les étapes 4 et 5 du programme Partenaires dans la Protection du Climat (PPC) de la Fédération canadienne de municipalités (FCM).

La Municipalité de Shippagan s'engage à participer financièrement au projet Transition Changements Climatiques en versant la contribution de mille cinq cents dollars (1,500.00\$) en espèce à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick avant la date du 31 juillet 2019.

Il est proposé par le conseiller Percy Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que la municipalité signe la proposition d'entente pour participer à ce projet et charge comme employé municipal l'ingénieur, Valmond Doiron et comme élu municipal Rémi Hébert, président du comité d'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Contribution financière – Activité du 30^e anniversaire de la librairie Pélagie
À l'occasion du 30^e anniversaire de la librairie Pélagie qui aura lieu le 17 juillet prochain, l'entreprise offre deux événements majeurs gratuitement dans le cadre du Festival des pêches et de l'aquaculture de Shippagan : à 15 h sous le chapiteau, le spectacle familial de Marie –France Comeau et à 19 h le lancement-conférence de Madame Antonine Maillet au Centre des congrès. La municipalité a reçu une demande de la librairie Pélagie pour couvrir les frais de location de la salle du Centre des congrès de la Péninsule acadienne, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'acquiescer à leur demande et de couvrir les frais de location de la salle de 360 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Contribution financière – Camp musical et artistique 2019 de Shippagan
La municipalité a reçu une demande de la présidente de la Maison de la culture pour que la Ville couvre les frais de location du Centre des Congrès de la Péninsule pour le Camp musical et artistique 2019 de Shippagan qui aura lieu du 29 juillet au 2 août 2019. Étant donné que la Maison de la Culture est un organisme à but non lucratif, et qu'elle n'a pas les fonds nécessaires pour organiser cette activité sans la contribution de la municipalité, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet de couvrir les frais de location du Centre des Congrès dans le cadre de cette activité, soit un montant de 2 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Contribution financière – Festival des pêches et de l'aquaculture

La municipalité a reçu une demande de la présidente du Festival des pêches et de l'aquaculture pour que la Ville couvre les frais de location du Centre Rhéal Cormier pendant les activités du Festival ou du moins une partie. Le Festival a réservé cinq soirées, avec la possibilité d'une sixième en cas de mauvaise condition météorologique. Considérant que le festival est une tradition bien ancrée dans la région et que chaque année plus de 15 000 personnes d'ici et d'ailleurs se rendent à Shippagan pour célébrer, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Percy Mallet de couvrir la totalité des frais de location pour les cinq soirées prévues, soit un montant de 2 250 \$ (taxes en sus) et que le comité fournisse au conseil municipal les états financiers 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18h45.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h20.